

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SESSION ORDINAIRE DE 1957-1958

Annexe au procès-verbal de la séance du 4 mars 1958.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

*tendant à inviter le Gouvernement à procéder à l'émission en 1958
d'un timbre-poste commémoratif du centenaire de la
naissance de Charles de Foucauld.*

PRÉSENTÉE

Par MM. RADIUS, Philippe D'ARGENLIEU, Robert AUBÉ,
Jean BERTAUD, Yves ESTÈVE, Gaston FOURRIER, KALB,
Ralijaona LAINGO, MEILLON, MAILLOT, DE PONT-
BRIAND, REPIQUET, ZUSSY.

Sénateurs.

(Renvoyée à la Commission des moyens de communication, des transports et du tourisme.)

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La France célébrera, le 15 septembre 1958, le centenaire de la naissance de Charles de Foucauld.

Nous sommes persuadés qu'à cette occasion, le Gouvernement, selon le vœu du Parlement, tiendra à rendre un solennel hommage, tant en Métropole qu'en Algérie, à ce grand serviteur de notre pays qui fut l'un des principaux artisans de l'Afrique française.

Certes, de nombreuses cérémonies et manifestations se dérouleront, mais il serait souhaitable également que cette année, l'Administration des P. T. T. émette un timbre-poste à l'effigie de Charles de Foucauld qui évoque une réalité de l'Union Nationale dont nous avons besoin plus que jamais.

C'est pourquoi nous vous demandons de vouloir bien adopter la proposition de résolution suivante :

PROPOSITION DE RESOLUTION

Le Conseil de la République invite le Gouvernement à procéder à l'émission en 1958 d'un timbre-poste commémoratif du centenaire de la naissance de Charles de Foucauld.